

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 30

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , pour l'accomplissement de leur mission, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.